

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 juin 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité, par intérim
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Absents : M. Simon Paquin, vice-président
M. Serge Gagnon

CE-2021-679-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-680-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-681-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 juin 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-682-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 14 mai 2021.

CE-2021-683-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 2 juin 2021.

CE-2021-684-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour la série « *Portrait d'un personnage* », de Productions du masque inc., le dimanche 27 juin 2021, entre approximativement 14 h et 20 h au parc Saint-Sacrement, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-685-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour la série jeunesse « *Dolorès* », de la production Passez Go III, la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2021, entre approximativement 20 h et 2 h, près du parc Donat-Bélisle, rue Saint-Pierre.

QUE le stationnement sur la rue Saint-Pierre soit autorisé, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-686-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination par intérim de madame Céline Bélanger à titre d'assistante-trésorière, de la Direction de l'administration et des finances, en remplacement de madame Marie-France Turpin.

CE-2021-687-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la date d'entrée en vigueur de la *Politique d'encadrement du télétravail* au 4 octobre 2021, et ce, selon l'échéancier de déploiement proposé en annexe du dossier décisionnel.

CE-2021-688-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par le coordonnateur municipal de la sécurité civile, de l'avis d'interdiction d'arrosage du 15 juin 2021, le tout conformément au règlement numéro 730-2 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage.

CE-2021-689-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA21-9033 à la société **ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.**, plus bas soumissionnaire

conforme, pour la fourniture de pièces d'égout, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit une somme de 205 594,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CE-2021-690-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement numéro 654 et ses amendements*, sous le numéro 730-4.

CE-2021-691-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance des dépenses réelles et d'autoriser l'écart de 117 198,97 \$, taxes incluses, par rapport au montant préalablement accordé de 600 000,00 \$, taxes incluses, pour la réparation en urgence de la conduite d'eau potable, sous la bretelle d'accès menant de l'autoroute 40 direction ouest vers l'autoroute 640 direction ouest, soit un montant total de 717 198,97 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont :

- La dépense nette de l'écart financée par l'excédent de fonctionnement non affecté;
 - Un amendement budgétaire au montant de 107 019 \$.
-

CE-2021-692-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021.

CE-2021-693-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00227
Rénovation extérieure de type résidentiel
PHILIPPE DUCHESNEAU-GARNEAU
2150 rang Charles-Aubert / Lot : 2 913 217

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00227.

CE-2021-694-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00216
Affichage de type commercial
FLAMOS TERREBONNE INC.
1896 chemin Gascon / Lot : 2 442 719

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « FLAMOS », le tout conformément à l'annexe 2021-00216.

CE-2021-695-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00186
Agrandissement de type industriel
GROUPE CONSTRUCTION TRIAD
894 boulevard Industriel / Lots : 5 830 657, 5 830 653 et 5 830 653

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'agrandissement industriel, et ce, conformément à l'annexe 2021-00186.

Le tout à la condition qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour l'agrandissement du bâtiment, un montant de 49 500 \$; et
 - b) pour l'aménagement paysager, un montant de 3 050 \$.
-

CE-2021-696-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00202
Affichage de type commercial
COMMUNICATIONS TREMBLAY MÉNARD INC.
3255 boulevard de la Pinière / Lot : 3 080 513

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « CLUB PISCINE », le tout conformément à l'annexe 2021-00202.

CE-2021-697-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00152
Affichage de type commercial
ENSEIGNES BARBO
590 montée des Pionniers / Lot : 1 946 510

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « BUREAU EN GROS », le tout conformément à l'annexe 2021-00152.

CE-2021-698-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00226
Construction accessoire de type résidentiel
PAUL FORTIN
2228 chemin Saint-Charles / Lot : 1 945 553

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de construction accessoire (remise), le tout conformément à l'annexe 2021-00226.

CE-2021-699-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00196
Rénovation extérieure de type résidentiel
LACERTE LISE
3661 chemin Saint-Charles / Lot : 5 578 446

QUE la Ville de Terrebonne autorise une déclaration de travaux afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00196.

CE-2021-700-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00429
Rénovation extérieure de type résidentiel et commercial (mixte)
CONSTRUCTION VILAN INC.
541 rue Saint-Louis / Lot : 2 438 998

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure mixte, résidentielle et commerciale, le tout conformément à l'annexe 2020-00429.

CE-2021-701 -DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00184
Rénovation extérieure de type résidentiel
RAYMOND JEAN-MARTIN
1039 rue Saint-Louis / Lot : 4 445 398

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00184.

CE-2021-702-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00171
Construction d'un bâtiment commercial
9427-7852 QUÉBEC INC.
1829 chemin Gascon / Lot : 2 916 835

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial, et ce, conformément à l'annexe 2021-00171.

Le tout à la condition qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour la construction du bâtiment, un montant de 67 500 \$; et
 - b) pour l'aménagement paysager, un montant de 25 000 \$.
-

CE-2021-703-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00209
Rénovation extérieure de type commercial
OLGA CONSTRUCTION
302 montée des Pionniers / Lots : 3 523 185 et 3 523 187

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure commerciale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00209.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** le concept d'affichage fasse l'objet d'une demande de PIIA distincte.
-

CE-2021-704-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00183
Rénovation extérieure de type résidentiel
TURGEON DANNY
4175 chemin Saint-Charles / Lot : 2 975 671

QUE la Ville de Terrebonne autorise la future déclaration de travaux afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00183.

CE-2021-705-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00237
Construction d'une habitation unifamiliale avec uniplex
LAMARCHE MATHIEU
750 côte de Terrebonne / Lot : 2 921 469

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation de type uniplex, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00237.

CE-2021-706-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00212
Affichage de type commercial
GROUPE ENSEIGNES DOMINION
1212 rue Yves-Blais / Lots : 3 419 739 et 3 419 740

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « EASY FINANCIÈRE », le tout conformément à l'annexe 2021-00212.

CE-2021-707-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00178
Affichage de type commercial
ENSEIGNES BARBO
950 montée des Pionniers / Lots : 2 575 153, 2 575 335 et 3 197 440

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « J.E. HANGER ORTHESES – PROTHESES », le tout conformément à l'annexe 2021-00178.

CE-2021-708-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00208
Régularisation d'une marge
MARIE-KIM AUBRY
3225 rue Jean / Lot : 2 920 094

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant, de façon à permettre :

- a) La réduction de la marge avant à 5,69 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone 8262-72 qui réfère à la charte des marges A du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une marge avant minimale de six (6) mètres; et
- b) La réduction de la marge arrière à 3,93 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone 8262-72 qui réfère à la charte des

marges A du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

CE-2021-709-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00146
Superficie d'une construction accessoire
AUCLAIR ROSA
375 75^e Avenue / Lot : 2 439 488

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de permettre la conservation du garage isolé existant pour donner suite à une opération cadastrale, pour autoriser :

- a) L'augmentation du pourcentage d'occupation maximal d'un bâtiment accessoire à 10,7 % de la superficie du terrain, alors que l'article 115 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit un pourcentage maximal de 10 % de la superficie du terrain.
-

CE-2021-710-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juin 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00205
Superficie d'une construction accessoire
POULIN GILDAS
Chemin Gascon / Lot : 6 418 549

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- a) L'augmentation de la superficie d'implantation au sol à 102,56 mètres carrés, correspondant à 1,6 % de la superficie du terrain, alors que l'article 115 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit pour un usage résidentiel une superficie d'implantation au sol à 75 mètres carrés maximum et 10 % de la superficie du terrain pour un garage privé isolé.
-

CE-2021-711-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 27 mai 2021, recommande au conseil municipal de donner un avis préliminaire favorable pour la demande de Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) suivante :

PAE 2021-00076
PAE-01 : La Moody
CONSTRUCTION VILAN INC.
251 rue Saint-Louis / Lots : 2 439 202 et 2 915 408

QUE la Ville de Terrebonne donne un avis préliminaire favorable quant à la recevabilité de la présente demande pour le motif que les grands principes (paramètres) du projet respectent :

- a) Les usages autorisés par le règlement sur les PAE pour le PAE-01 : La Moody (zone 9561-08);
- b) La densité minimale de 24 logements à l'hectare; et
- c) Le rappel du passé industriel en conservant le corps du bâtiment patrimonial (Moody).

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de poursuivre sa démarche d'assistance auprès du demandeur pour présenter une demande de PAE complète, et ce, afin que le CCU examine la demande et vérifie si elle rencontre les critères applicables du règlement sur les PAE 1010.

CE-2021-712-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

Projet de lotissement 2021-9008
Chemin Saint-Charles et la rue du Doré-Jaune / Lots : 1 946 528,
1 946 529, 1 946 530 et 1 946 519

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002, pour une somme de 457 000 \$, soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au dossier décisionnel.

CE-2021-713-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application, sous le numéro 1005-042.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-714-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission du développement social et communautaire (CSOC-2021-06-09/01), recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique de développement*

social – Terrebonne, une ville qui nous ressemble et nous rassemble, incluant les actions phares prévues à ladite politique.

CE-2021-715-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Terrebonne au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour un mandat visant l'achat de micro-ordinateurs, portables, serveurs, tablettes, pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024, incluant une période de prolongation de six (6) mois, si applicable.

CE-2021-716-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'amender la résolution du comité exécutif CE-2021-630-REC et la résolution du conseil municipal 405-06-2021 afin de corriger le montant maximal de la dépense relativement à l'entente-cadre de services professionnels SA21-8006 avec la société Esri Canada inc., soit un pour un montant maximal de 1 235 908,45 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

CE-2021-717-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

Président

Greffier